

**STANDING COMMITTEE ON  
AGRICULTURE AND AGRI-FOOD**



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

**COMITÉ PERMANENT DE  
L'AGRICULTURE ET DE  
L'AGROALIMENTAIRE**

Ottawa, le 26 juillet 2022

L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P., député  
Ministre de la Santé

Monsieur le Ministre,

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes a reçu des représentants du secteur du cannabis lors de la réunion du 20 juin 2022. Les témoins ont eu l'occasion de parler des possibilités de croissance ainsi que des défis auxquelles font face les entreprises de ce secteur en raison de la mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire relatif à la culture du cannabis.

Les témoins ont présenté aux membres du Comité le potentiel important du secteur du cannabis, qui pourrait devenir un secteur clé à valeur ajoutée dans l'agriculture canadienne.

M. George Smitherman, président-directeur général du Conseil du cannabis canadien, a expliqué que le marché des exportations de cannabis connaît une croissance rapide, et que la valeur de celles-ci devrait atteindre 100 milliards de dollars américains d'ici 2030. Toutefois, la *Loi sur le cannabis* crée plusieurs obstacles qui empêchent le secteur de tirer pleinement parti de son potentiel de croissance. Ces obstacles affectent particulièrement les petits producteurs de cannabis et ont également compromis l'objectif de la *Loi sur le cannabis* d'éliminer le marché traditionnel, c'est-à-dire le marché illicite qui a précédé l'adoption de la *Loi sur le cannabis*.

La *Loi sur le cannabis* prévoit expressément l'utilisation de licences pour la culture du cannabis. Ces licences peuvent être destinées à la micro-culture, c'est-à-dire sur des terrains d'une superficie inférieure à 200 m<sup>2</sup>, à des installations standards ou à des pépinières. Toutefois, plusieurs témoins ont expliqué que la loi sous sa forme actuelle ne crée pas actuellement un environnement commercial favorable pour ces agriculteurs. Selon M. David Hurford, secrétaire du BC Craft Farmers Co-op, les micro-cultivateurs doivent faire face à des délais de traitement particulièrement longs pour obtenir

des licences de micro-culture, et il a décrit le processus de demande comme un « labyrinthe réglementaire ». Ces longs délais de traitement sont associés à l'obligation de construire des installations de culture conformes aux exigences réglementaires avant de présenter une demande de licence. Comme les installations ne peuvent pas fonctionner tant que le processus de demande n'est pas terminé, les demandeurs doivent éponger des pertes de revenus alors qu'ils ont souvent une capacité limitée à assumer les coûts d'entretien de ces installations et des revenus limités. Selon M. Smitherman, cette situation ne fait pas que saper le potentiel de croissance du secteur réglementé, mais échoue également à favoriser une transition complète du marché traditionnel vers le marché réglementé.

M. Timothy Deighton, directeur et propriétaire de Sweetgrass Cannabis, a expliqué que les micro-cultivateurs de cannabis sont sévèrement limités dans leur capacité à commercialiser leurs produits en raison des restrictions d'emballage et d'étiquetage qui leur sont imposées. Il a demandé que les micro-cultivateurs se voient accorder des droits d'étiquetage et de conditionnement similaires à ceux dont bénéficient actuellement les petits producteurs de vin. Il a également signalé que les limites actuelles de la taille du couvert végétal ne correspondent pas aux limites de production, de sorte que les producteurs ne peuvent pas produire la quantité maximale applicable à la taille du couvert végétal. Dans un mémoire soumis au Comité, le Kootenay Cannabis Development Council a expliqué que le *Règlement sur le cannabis* impose des limites microbiennes qui s'apparentent à une politique de tolérance zéro particulièrement préjudiciable aux agriculteurs artisanaux qui se concentrent sur la culture de variétés de haute qualité et diversifiées, et il a recommandé que le *Règlement* adopte une approche visant uniquement les microbes pathogènes.

Le Comité recommande que Santé Canada tienne compte de ces témoignages lors de l'examen législatif de la *Loi sur le cannabis* auquel il doit se livrer cette année. En particulier, le Comité recommande que Santé Canada accorde une attention particulière à ce qui suit :

- s'attaquer à la question des long délais de traitement des demandes de licences de micro-culture;
- envisager de transférer la responsabilité du régime de licences à Agriculture et Agroalimentaire Canada ou à un organisme de réglementation créé à cette fin;
- lever certaines des contraintes en matière d'emballage et d'étiquetage pour les micro-cultivateurs;
- modifier les limites microbiennes fixées dans le *Règlement sur le cannabis* pour cibler uniquement les microbes pathogènes;

- créer un environnement réglementaire qui favorise la croissance du secteur du cannabis artisanal et l'élimination du marché traditionnel;
- examiner les raisons pour lesquelles le cadre réglementaire actuel ne fournit pas suffisamment de mesures incitatives pour éliminer le marché traditionnel;
- veiller à ce que le cadre législatif et réglementaire tienne compte de la limitation des perturbations causées par les installations de production de cannabis dans les collectivités locales où elles sont situées. Les impacts dans les collectivités doivent également être davantage pris en considération dans l'émission des permis pour production privée à des fins médicales et une révision devrait être faite à ce sujet.

Si Santé Canada estime qu'il n'est pas possible de faire ces changements, le Comité aimerait que le Ministère lui explique les obstacles à leur adoption.

Le cannabis est un secteur agricole important qui a le potentiel de stimuler la croissance économique et la création d'emplois dans tout le Canada, et particulièrement dans les régions rurales. L'examen législatif de la *Loi sur le cannabis* est une occasion unique d'améliorer le régime actuel et de le rendre adéquat pour favoriser le développement de cet important secteur tout en préservant la santé publique. Au nom du Comité, j'espère que les renseignements fournis sauront orienter votre Ministère dans ses démarches.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink that reads "Kody Blois".

Kody Blois, député de Kings — Hants

Président du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes

CC :

L'honorable Marie-Claude Bibeau, C.P., députée, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire